



Programme d'excellence
professionnelle

PROGRAMME D'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE

Objection de conscience et aide médicale à mourir

Date : 26 septembre 2019

Info : Isabelle Charbonneau

Salle : Multimédia 2E106

613 562-5800, poste 8557

Heure : 12 h à 13 h (HE)

ou cnfs@uottawa.ca

CONFÉRENCIÈRE



Isabelle Dumont, Ph.D.

Professeure

Université du Québec à Montréal

Depuis l'arrêt Carter de la Cour suprême du Canada, l'aide médicale à mourir (AMM) est un droit constitutionnel pour certains patients atteints de maladies incurables. Le Québec avait déjà permis l'AMM pour les patients en fin de vie capables de donner un consentement éclairé. Or, un nombre significatif de médecins canadiens s'opposent à l'AMM et ne souhaitent pas l'inclure dans leur pratique médicale. À ce propos, nous avons réalisé une étude exploratoire de nature normative et descriptive visant principalement à faire progresser la réflexion éthique sur les demandes d'exemption revendiquées par des médecins relativement à l'aide médicale à mourir (AMM). Les résultats de cette étude seront présentés dans le cadre de cette conférence.

CETTE CONFÉRENCE SERA PRÉSENTÉE À PARTIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.

Automne 2019



MISE À JOUR

Derniers développements en recherche, en théorie ou en pratique



DÉMYSTIFICATION

Description ou explication d'une thématique peu connue



SUJET DE L'HEURE

Regard sur une question d'actualité



CONSORTIUM NATIONAL
DE FORMATION EN SANTÉ

Volet Université d'Ottawa



FORMATION
CONTINUE
EN SANTÉ

cnfs.ca

Cette initiative est rendue possible grâce au financement de Santé Canada.